

DEC190452DR05

Décision portant nomination de Mme Ségolène Saulnier Copard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 nommant Mme Emmanuèle Gautier-Costard, directrice de l'unité UMR 8591 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie option Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Ségolène Saulnier Copard le 30/11/2018 par SGS France Industrial ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 17/01/2019,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Ségolène Saulnier Copard, Ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30/11/2018.

Article 2 : Missions¹

Mme Ségolène Saulnier Copard exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Ségolène Saulnier Copard sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 janvier 2019

La directrice d'unité
Emmanuèle Gautier-Costard

Visa du délégué régional
Ile-de-France Meudon du CNRS